

Document FAQ – Action de soutien RH Plateformes

Actualisé le 19/05/2021

Les questions/réponses listées suivent l'ordre de présentation du texte de cadrage de l'action de soutien RH Plateformes

ELIGIBILITE

- 1- Une plateforme labellisée Plateformes Technologiques du site d'Aix-Marseille, en gestion INRAE est-elle éligible au même titre qu'une plateforme en gestion CNRS, AMU ou Inserm?**

Oui

- 2- Est-il possible de mutualiser une candidature entre une Plateforme technologique labellisée et une qui ne l'est pas ?**

Oui, mais la candidature devra être portée par la plateforme technologique labellisée. Le personnel recruté au titre de l'action de soutien RH A*Midex doit consacrer au minimum 50% de son temps de travail à la plateforme labellisée.

TYPES DE MISSIONS – QUESTIONS GENERALES

- 3- Y-a-t-il un nombre défini de postes financés par type de mission ?**

Non

- 4- Le contrat financé est-il directement de 24 mois ou est-ce 12 mois renouvelables?**

Pour les missions 1 à 4, il s'agit d'un seul contrat de 24 mois maximum, non renouvelable.

Pour la mission 5, il s'agit d'un contrat de 24 mois maximum, renouvelable une fois, sur instruction d'un dossier de demande de renouvellement.

- 5- Le/la candidat-e peut-il/elle avoir déjà été en poste au sein d'AMU**

Pour les missions 1 à 4, oui.

Pour la mission 5, un critère d'externalité du recrutement s'impose (Cf. texte de cadrage: « Candidat externe au site Aix-Marseille, n'ayant pas exercé de fonctions sur le site les 5 dernières années. »)

A noter : les éléments de faisabilité de recrutement en fonction de la réglementation en vigueur concernant les agents contractuels seront étudiés par candidat, par la Direction des ressources humaines de l'Université, une fois le candidat identifié.

TYPES DE MISSIONS - QUESTIONS SPECIFIQUES

Mission n°4

- 6- Faut-il attendre une éventuelle labellisation « TRIP – Plateforme interdisciplinaire formation recherche » avant de candidater à la mission 4 « Développement de la formation » ?**

Oui. Pour ce type de mission, les candidatures pourront être transmises au fil de l'eau, afin de suivre le calendrier de labellisation des « TRIPs ».

- 7- L'appel à candidature « TRIPS » est-il déjà publié ?**

Non, l'appel « TRIPS », du projet TIGER, dédié aux instituts, n'a pas encore été publié ; il est en cours de cadrage.

- 8- Y-aura-t-il un budget « sanctuarisé » pour cette action ?**

Oui. Le budget de l'action de soutien RH A*Midex permettra de soutenir tous les types de missions proposés.

Mission n°5

- 9- Les candidatures portées par des projets lauréats de l'appel à projets « EquipEx+ » doivent-elles être adossées à des plateformes technologiques, sachant qu'un EquipEx+ n'est pas nécessairement une plateforme technologique ?**

Non, un projet lauréat de l'appel « EquipEx+ » (Uniquement au titre de l'axe 2 « générique » de cet appel) peut candidater sans lien avec une plateforme technologique sur cette mission.

DEPOT D'UNE CANDIDATURE

- 10- Est-il nécessaire d'avoir le/la candidat-e avant de postuler ?**

Non. Au stade de la candidature, il n'est pas nécessaire d'avoir identifié un candidat. Si un candidat a déjà été ciblé, cela pourra être mentionné dans le dossier de candidature. Toutefois, cela ne constituera en aucun cas un critère de sélection.

CALENDRIER PREVISIONNEL

- 11- Quelle est la date limite pour identifier le/la candidat-e ?**

Il convient de prévoir au minimum 2 mois entre l'identification définitive du candidat et le démarrage de son contrat de travail. La date limite de démarrage des contrats de travail étant fixée au 1^{er} avril 2022, il est recommandé d'avoir identifié un-e candidat-e au plus tard à la mi-janvier 2022.